

Gestion des Déchets Industriels Dangereux



Déchets triés, environnement préservé !



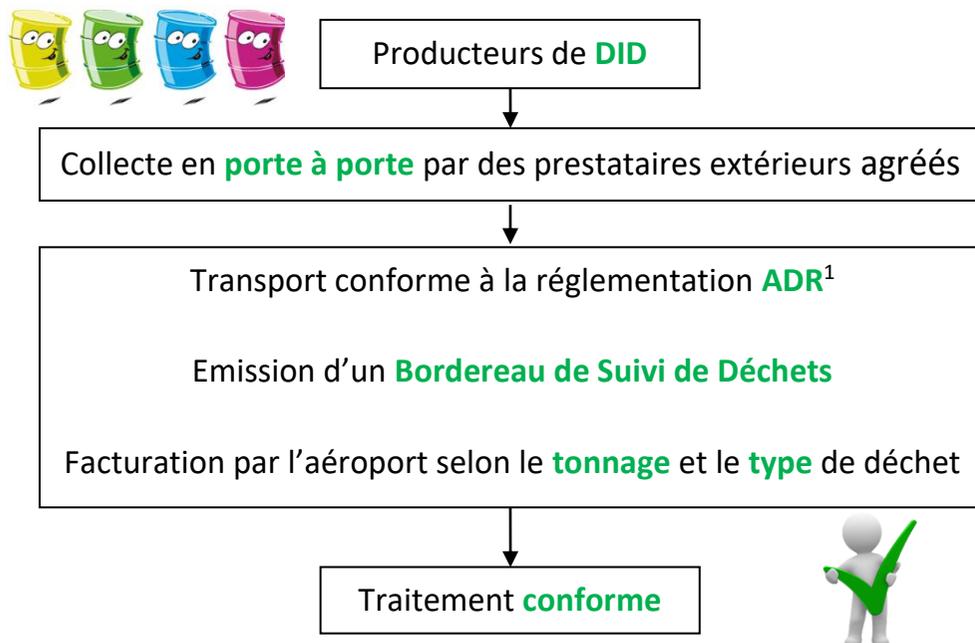
1. Les Déchets Industriels Dangereux

- ✓ Certains déchets produits sur le site de l'Aéroport de Strasbourg sont considérés, par le législateur, comme dangereux en raison des **risques** qu'ils présentent pour la **santé humaine** et/ou pour l'**environnement**.
- ✓ Les Déchets Industriels Dangereux (DID) sont des produits tels que les huiles aéronautiques, les peintures, les solvants usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles...
- ✓ Ils doivent, par conséquent, faire l'objet de **filières particulières** de collecte, de traitement ou de valorisation.

2. Le tri sélectif

- ✓ Des contenants spécifiques sont mis à votre disposition pour permettre un tri de chaque type de Déchets Industriels Dangereux.
- ✓ Les Déchets Industriels Dangereux **ne** doivent **pas** être mélangés avec les Déchets Industriels Banals.
- ✓ Pour assurer le traçage des déchets Industriels Dangereux, des **Bordereaux de Suivi des Déchets** sont remplis, depuis leur point de collecte jusqu'à leur destruction totale ou partielle.

3. La collecte



4. L'intérêt d'une gestion collective

- ✓ Le système de gestion des DID est maîtrisé et permet d'avoir une **information continue** sur la production de **déchets générés** en faible quantité par une multitude d'entreprises sur la plate-forme.
- ✓ Le système de gestion collective permet de vous proposer les modalités les plus **adéquates** au regard des catégories de déchets concernés, de la géographie du site et de son exploitation.

¹ Transport par route des déchets dangereux

5. Les DID acceptés et leur devenir

| Valorisation matière ² | Valorisation énergétique ³ |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Aérosols- Solvants et liquides non halogénés- Piles et accumulateurs- Sources lumineuses réutilisables- Solvants usagés halogénés- Batteries- Déchets d'équipements électriques et électroniques | <ul style="list-style-type: none">- Chiffons souillés- Filtres souillés- Emballages souillés- Matériaux souillés- Peintures et pâtes non-halogénés- Huiles usagées- Eaux hydrocarburées |

6. Le principe du pollueur - payeur

- ✓ Le principe du pollueur – payeur est un principe selon lequel les coûts liés à la dégradation de l'environnement doivent être assumés par celui qui en est responsable.
- ✓ L'Aéroport de Strasbourg le met en application par son système de facturation des DID à la quantité de déchets produits. Ces derniers sont pesés par les prestataires extérieurs.



Pour tout renseignement, contacter le service environnement au **03.88.64.69.62**

² Valorisation matière : recyclage, réutilisation ou réemploi

³ Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie